

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 539.

LUNDI ET MARDI.

26 ET 27 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 24 décembre.

On lit dans l'*Emancipation* :

Le ministre de la guerre, accompagné du colonel de Lime, directeur-général de l'artillerie, a assisté hier à la seconde expérience que la commission a ordonnée pour constater les avantages du système d'attelage flamand; ce nouvel essai a démontré, comme le premier, l'amélioration essentielle que l'artillerie peut recevoir d'une meilleure méthode, d'attelage en usage dans ce pays depuis un temps immémorial, et a décidé le ministre à l'adopter pour l'artillerie.

Des ordres ont été donnés pour que l'attelage flamand, adapté à une pièce de six, soit conservé, pour juger par une longue expérience de la bonté de cette innovation, et voir si par la suite il y aurait avantage à adopter le restant du système, dont, provisoirement, on n'a adopté que les colliers et la direction des traits.

On est resté généralement d'accord que l'usage de la volée, pour les chevaux de devant, et le porte-timon qui gêne la jambe du cavalier, n'est pas aussi convenable que la méthode employée pour l'artillerie.

Cette partie du système de M. van de Castele, qui est conforme au système d'attelage de l'artillerie suisse et bavaroise, n'a pas été approuvée par l'administration de l'artillerie; cependant, le général Evain qui, dans cette matière, forme certainement une autorité tout aussi respectable, paraissait incliner pour donner la préférence à la méthode proposée par M. van de Castele, et c'est d'après son avis, et contrairement à l'opinion de l'artillerie belge, que ce dernier avait opéré ce changement dans l'attelage soumis à l'expérience.

— Une propriétaire de Saint-Brieuc trouva, il y a quelque temps, non loin de sa demeure, un caillou qui fixa son attention à cause de sa couleur, qu'elle prit d'abord pour du cuivre. Elle le fit examiner. On reconnut que ce caillou contenait deux marcs quatre onces d'or fin; elle l'a vendu 942 francs à un orfèvre de Saint-Brieuc.

— L'administration royale des postes de Berlin expédie actuellement 667 journaux allemands différens, 177 français (y compris les belges), 72 anglais, 29 italiens, 23 hollandais, 15 polonais, 11 russo-germaniques, 6 danois, 5 suédois, 3 hongrois, 2 bohémiens, 1 espagnol, 1 latin, 1 grec moderne; en total: 1013 feuilles périodiques, y compris celles d'annonces et les bulletins de commerce.

— MM. Rotschild ont réellement fourni des fonds au roi de Hollande, ainsi que le bruit en court; mais il s'en faut de six millions que le service soit assuré pour le mois de janvier.

— On écrit de Gand, 23 décembre.

Il paraît que quelques députés vont faire sous peu la proposition suivante, comme le pendant de la proposition de MM. Seron et de Robaulx: « Le *Moniteur* sera envoyé gratis à tous les belges sachant lire. La feuille sera d'une triple dimension pour les traductions flammande et allemande. »

— Si MM. Seron et de Robaulx veulent être conséquens, il faut que leur proposition s'étende à l'enseignement des collèges et des universités, qui doit être gratuit aussi, si l'enseignement primaire est gratuit. (*Journal des Flandres.*)

— On écrit de Bois-le-Duc, 18 décembre:

Les hommes de la schultery et de la troupe de ligne, qui le premier du courant sont partis en congé, ont laissé leurs armes au corps: tandis que ceux qui ont reçu leur congé le 15 ont été obligés de prendre avec eux armes et bagages. Quelques personnes concluent de cette circonstance qu'un mouvement prochain ou un changement de troupes aura lieu, mais rien jusqu'à présent n'a transpiré à cet égard.

Dans divers villages des environs de Bois-le-Duc le séjour prolongé des troupes commence à devenir insupportable.

Il paraît que l'eau est très-mauvaise à la citadelle d'Anvers, et que la troupe a pris récemment du mécontentement. C'est une des causes des nombreuses désertions qui y ont lieu chaque jour et qui augmenteraient beaucoup sans les mesures de surveillance qu'on exerce à toutes les issues possibles de la citadelle.

Nous recevons par voie extraordinaire le *Journal de La Haye* du 23 décembre. En voici un extrait assez remarquable;

« La bourse d'Amsterdam était très-animée le 21; les fonds français et hollandais étaient très-recherchés.

« L'emprunt russe de 1831, de 83 3/4 à 84 1/2; Mexique, 31 3/4 à 35 1/4; Brésil, 44 à 44 1/2; billets du trésor de fl. 100, de 93 à 93 1/2; dito de fl. 60, de 96 à 97; l'argent sur prêt et prolongation; 5 pour c.; escompte, 3 à 3 1/2 p. cent.

Le même journal contient un extrait curieux de l'*Handelsblad* d'Amsterdam du 22. Le style entortillé de cet extrait nous démontre que la famille hollandaise revient peu à peu de ce qu'elle a dit sur le refus de l'empereur de Russie. Cette invention de M. Rotschild peut

être abandonnée maintenant, elle a produit son effet. Voici cet extrait:

« La nouvelle du refus de ratification des 24 articles par l'empereur de Russie a occasionné une baisse dans les fonds à la bourse de Paris du 16. On craignait que ce refus n'occasionnât une guerre générale. Nous regardons, nous, cette crainte comme non fondée tant que n'arriveront pas d'autres circonstances que nous ne pouvons prévoir; cette opinion est basée sur des motifs que nous ne pouvons encore faire connaître. Nous sommes loin aussi de regarder le refus de l'empereur de Russie comme irrévocable. La série des protocoles nous a trop bien appris comment l'on peut compter sur les prétendus ultimatum des grandes puissances. Nous disons ceci sans cependant qu'il nous soit parvenu aucun avis ou nouvelle dont nous puissions déduire un changement dans les intentions de l'empereur de Russie. Bien au contraire, toutes les nouvelles qui nous sont parvenues nous font concevoir l'heureuse espérance que l'empereur de Russie persistera dans son projet de se ranger du côté de la plus juste et de la plus sacrée des causes qui aient jamais existé. » (*Courrier.*)

CHOLÉRA.

L'opinion commence à se répandre à Vienne, que le choléra est entièrement tellurique, et qu'il s'engendre de vapeurs méphitiques qui se sont formées dans l'intérieur de la terre et se communiquent d'abord à l'eau. C'est pour cette cause, dit-on, qu'à Vienne le choléra s'est d'abord manifesté dans la ville, où les puits et les fontaines sont beaucoup plus profonds que dans les faubourgs. On explique de même comment il se fait que souvent dans une maison le choléra attaque beaucoup de monde, tandis que dans d'autres il n'atteint personne; c'est, dit-on, que l'eau de ces dernières n'est pas saturée de miasmes telluriques. En conséquence de cette hypothèse, on voit maintenant à Vienne bien des gens ne boire que de l'eau bouillie, persuadés qu'ils sont que cette méthode offre le préservatif tant désiré.

La croyance répandue presque partout parmi le peuple que le choléra provient de ce que les puits ont été empoisonnés aurait-elle sa source dans cette corruption de l'eau? On a vu dans certaines localités périr les poules et les pigeons. On sait qu'on a trouvé une grande quantité de poissons morts dans la Belgique, et que la même mortalité a été remarquée dans ses eaux douces. Des faits nombreux viennent en même temps à l'appui de l'opinion que le choléra suit le cours des fleuves, qu'il se manifeste surtout dans les habitations situées dans le voisinage des eaux.

Correspondance particulière du BELGE.

Aux rédacteurs (1).

Londres, 19 décembre 1831.

Malgré tout ce que l'on a dit, je puis vous donner l'assurance que la Russie ratifiera le traité conclu entre votre roi et les cinq puissances. MM. Liéven et Matuszewitz ont assuré ici à plusieurs personnes qu'ils avaient eu des instructions tellement précises pour signer le traité, qu'il n'est pas possible de douter un seul instant qu'il ne soit ratifié, et vous concevrez facilement que ces habiles diplomates ne hasarderont pas leur réputation en signant une paix qu'ils n'auraient pas été autorisés à conclure.

Les prétendues difficultés que la Russie opposerait à la ratification du traité ne sont que des bruits de bourse; ces bruits ont été répandus par les agens de la maison Rotschild pour vous obliger à contracter un emprunt à des conditions onéreuses: personne ne s'est trompé ici sur le but et la source de cette nouvelle sinistre.

Je puis également vous assurer de la manière la plus positive que le roi de Hollande n'acceptera pas les vingt-quatre articles; les ministres d'Autriche et de Prusse, comme les journaux l'ont déjà annoncé, ont reçu les ratifications de leurs souverains respectifs; on n'attend plus que celle du cabinet de Saint-Pétersbourg: après cela il est probable que la conférence menacera le roi têtue de le contraindre à accepter la paix par la force des armes, mais tenez pour certain qu'on n'en viendra pas à cette extrémité: cependant lord Palmerston est disposé à faire bloquer tous les ports de la Hollande, et à mettre un embargo sur tous les navires, ce qui amènera inévitablement la soumission du roi Guillaume aux volontés de la conférence.

Le bill passera; la majorité en sa faveur ne sera pas bien grande, mais il passera.

(1) Cette lettre nous vient d'une source digne de toute foi, et la personne qui nous transmet ces nouvelles est en position d'être bien informée.

NAMUR, 26 décembre.

Le bataillon de garde civique d'Anvers, en garnison en cette ville, qui devait partir aujourd'hui pour aller dans le Luxembourg, est parti hier à midi.

Un courrier est arrivé ici pendant la nuit venant du Luxembourg, il est chargé de dépêches pour Bruxelles; le bruit court que les partisans de Guillaume ont obtenu quelque succès; on dit qu'ils se sont emparés d'Arlon (1); nous n'en croyons rien, tout cela selon nous finira bientôt si le gouvernement y envoie pour commander un homme dévoué et énergique. Surtout qu'il se garde d'y envoyer un seul régiment de ligne, c'est peut-être ce que désire le feld-maréchal prince d'Orange qui voit maintenant qu'il est en présence d'une véritable armée. Un homme, un seul homme, et tout sera fini. Mais les vrais amis de Léopold doivent bien lui faire comprendre que tous les traitres ne sont pas à Luxembourg. Il est surtout important de bien connaître son monde.

Nous avons reçu une lettre d'Andenne qui se plaint d'un cumulard, qui serait parvenu à se faire le *fac totum* de cinq ou six administrations. C'est un abus, mais il faut espérer que la nouvelle constitution des communes remédiera à cet inconvénient.

On lit dans le *Journal des Flandres*:

L'assemblée générale de la Wateringue du *Capitalen-Dam* a eu lieu à Maldeghem, le 29 de ce mois. Le directeur de cette Wateringue lui a fait un rapport sur tout ce qui a été fait pour sauver les écluses de mer de cette grande association, et il a eu la satisfaction non-seulement de voir sanctionner toutes les démarches qu'il a faites dans l'intérêt de cet arrondissement, mais de recevoir l'ordre de poursuivre, soit par de nouvelles réclamations, soit par la voie des tribunaux, les droits des propriétaires sur les indemnités qui leur sont dues et la punition de ceux qui sont la cause des grands désastres dont ils sont les victimes. Sur sa demande, une commission de l'assemblée composée de MM. Vervier, propriétaire; Charles de Coorebyter et Alexandre Dubösch, avocats, à Gand, lui a été adjointe à l'effet d'obtenir ces deux résultats.

Il est en effet inconcevable que ces réclamations, n'aient jusqu'ici produit aucun résultat auprès du gouvernement, et qu'elles aient trouvé si peu d'appui dans les chambres.

Il est plus inconcevable encore que l'enquête qui devait mettre au grand jour la coupable insouciance ou la déplorable ineptie du gouvernement d'alors ou des généraux chargés de cette défense, ait été paralysée ou ajournée.

Il n'est pas inutile de dire ici que le roi, lors de son passage à Gand à sa première entrée dans la Belgique, ayant reçu une note sur les dangers qui nous menaçaient, a daigné, en quittant les autorités civiles et militaires à Alost, recommander au général Wauthier d'avoir l'œil ouvert sur les deux Flandres; on ne sait, ajoutait Léopold, ce qui peut arriver; et que le général a eu l'effronterie de dire: nous sommes là, Votre Majesté peut être tranquille.... On a vu le résultat de cette imprudence, on a vu quelques jours après surprendre les postes à la sûreté desquels le général Wauthier disait avoir pourvu; on a vu depuis les désastres qui ont été la suite.... deux pièces de canon qu'on a réclamées pendant plus de six mois, pour le *Capitalen-Dam*, pouvaient tout prévenir et cette coupable négligence a produit les immenses dégâts qu'il faudra bien se résoudre à payer. Ajoutez à cela l'avertissement donné à ce général par le directeur de la Wateringue, le 21 juin dernier, sur l'insuffisance de sa défense, et on sera plus qu'étonné de trouver dans nos chambres des hommes qui cherchent donner à un bill d'impunité aux grands coupables.... qu'ils n'espèrent pas cependant que les mandataires des propriétaires du *Capitalen-Dam* se tairont avant d'avoir obtenu les indemnités qu'on leur doit; on n'essuie pas des pertes semblables sans en poursuivre les auteurs. On espère que les chambres reviendront encore sur les pétitions qui leur ont été adressées à ce sujet et l'on compte toujours sur la justice du roi.

On écrit de Gand, 24 décembre:

On parle d'un officier de la garde civique d'Assenede qui, voulant passer à l'ennemi, aurait été arrêté.

La cour de cassation a décidé, dans son audience d'hier, contrairement aux conclusions de M. le procureur-général, que, depuis le rétablissement du jury, les cours d'assises ne doivent plus, ainsi que l'avait prescrit l'arrêté du gouvernement provisoire du 7 octobre 1830, juger au nombre de six juges, mais bien au nombre de cinq, conformément au code d'instruction criminelle. M. l'avocat Barbanson plaide dans l'affaire.

On lit dans l'*Escout* d'Anvers, 24 décembre:

La cour d'assises de cette province s'est occupée pendant deux jours de l'affaire des individus prévenus d'être auteurs ou complices des pillages et dévastations commis à Anvers dans la nuit du 31 mars au premier avril dernier. Le jury a prononcé un verdict d'acquiescement, et les accusés, au nombre de cinq, ont été mis en liberté à l'audience de ce jour.

Aujourd'hui, vers midi, un bateau que l'on chargeait au Bassin, ayant reçu un poids trop inégal dans l'un des côtés de sa cale, a chaviré subitement.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

EMBRIGADEMENS.

Non-seulement je n'ai pas distribué en personne les coups de bâton

(1) Nous apprenons à l'instant que M. de Tornaco est en effet entré à Arlon, mais comme prisonnier. C'est la garde civique de Diekirch qui l'a arrêté; il arrivera demain.

aux patriotes, mais l'opposition ne me prouvera même pas que mes agents aient instrumenté d'après mes ordres. » Telle a été en substance la réponse de M. Casimir Périer aux députés patriotes.

Les réponses du Courrier Français et du National aux feuilles ministérielles qui développent le thème donné par leur patron se résument dans l'épisode suivant de la dernière séance:

M. Odilon-Barrot: « Le silence du ministère, après les révélations de la justice est une approbation tacite des violences odieuses, exercées par la basse police. Ce silence fait peser sur lui la responsabilité morale des événements. (Aux centres: Non! non!) M. le président du conseil n'a pas toujours professé la même indulgence. (Aux extrêmes: Ecoutez! écoutez!) C'était à l'époque du double vote. Des jeunes gens se promenaient aussi par les rues, en criant: Vive la Charte! Jalouse de leur donner des leçons d'ordre public, la police mêla aux promeneurs des moutons vêtus en bourgeois, et les promeneurs furent assommés.... Pour l'honneur de la nation, il s'est rencontré alors un député qui demanda compte du sang répandu. Le ministère se retrancha dans le désaveu de sa coopération. Mais le mandataire du peuple lui répondit par ces foudroyantes paroles: « Est-ce à d'obscurs agents que nous avons à nous en prendre? A des hommes sans caractère officiel ou public? Non. Vous étiez ministres et vous avez laissé faire; vous n'avez pas puni et vous êtes responsables! (Sensation.) Ce député, était M. Casimir Périer! (Mouvement.) »

On lit dans la *Quotidienne*: « Hier, M. le président du conseil a paru vouloir décharger l'autorité supérieure de toute responsabilité, en compromettant les autorités inférieures. Aujourd'hui c'est aux témoignages des autorités inférieures que M. le président du conseil en appelle pour expliquer l'affaire lyonnaise. La brusque dénéiation de M. Dumolart est venue à la traverse de ce système. M. Odilon-Barrot a parfaitement prouvé que si l'autorité supérieure n'a pas ordonné les embrigademens, elle n'est pas moins solidaire de ces indignités, puisqu'elle n'en a point poursuivi les auteurs, puisqu'elle a au contraire célébré leurs exploits dans la feuille officielle. »

DE LA BELGIQUE.

On lit dans le *National*: « La *Quotidienne* a publié la note que le ministre de Hollande aurait adressée au cabinet de St-Petersbourg et la réponse de ce dernier. Le contenu de ces deux pièces est d'accord avec les renseignements que nous transmettent nos correspondances, et avec le *Courrier* anglais, du 17, arrivé aujourd'hui. D'après tous ces renseignements les négociations sont à recommencer et la conférence de Londres après quinze mois de travaux n'a rien terminé encore. »

La *Quotidienne* confirme ses premières assertions de la manière la plus explicite: « Nous avons, dit-elle, les plus fortes raisons de croire que la question extérieure se trouvait résumée dans cette note avec une exactitude qui explique assez l'attention qui lui a été donnée dans le monde diplomatique. »

On lit dans le *Constitutionnel*: « Le roi de Hollande a demandé à l'empereur de Russie s'il l'abandonnerait dans sa lutte contre l'esprit révolutionnaire, en un mot s'il ratifierait les 24 articles? L'autocrate répondit par une nouvelle question: il s'est informé si la Hollande pouvait sans de trop grands sacrifices, rester encore quelques mois sur le pied de guerre; à quoi le roi de Guillaume s'est empressé de répondre qu'il pouvait maintenir son armée telle qu'elle est non-seulement quelques mois encore, mais aussi long-temps qu'il paralyserait le commerce d'Anvers. Les bénéfices d'Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et autres ports, indemnisant le pays de tous les frais nécessités par l'état de guerre. »

On lit dans la *Révolution*: « Le *Constitutionnel* ne fait à ses lecteurs qu'une demi-confiance. Nicolas s'est formellement prononcé. Son refus est entre les mains de tous les ambassadeurs. Il a notifié au cabinet de Louis-Philippe, et cette démarche, connue de tout Paris, est l'objet de longues et mystérieuses conférences, qui depuis deux ou trois jours ont lieu entre M. Sebastiani et M. Pozzo di Borgo. Il y a plus: l'autocrate de toutes les Russies ne se borne pas à méconnaître la royauté de Léopold, il ne veut pas permettre aux autres puissances d'intervenir avec des forces armées dans les différends de la Belgique et de la Hollande. Un autre fait que le *Constitutionnel* s'est également bien gardé d'enregistrer, c'est le refus positif du roi Guillaume d'adhérer, même dans la plus petite partie, au traité constitutif de la Belgique et de son éphémère royauté. Tout le monde sait cependant qu'il y a une semaine ce refus a été remis à la conférence de Londres par le ministre lui-même de Hollande avec de nombreux documents explicatifs. »

Le *Courrier Français* ne croit pas que le roi de Hollande agirait comme il le fait s'il n'avait la certitude d'être soutenu par l'empereur de Russie et par les intérêts commerciaux de ses propres sujets. « Lorsque l'armée française occupait la Belgique, continue-t-il, la France et l'Angleterre ont commis une faute énorme de ne pas exiger comme condition sine qua non de la rentrée de nos troupes la remise de la citadelle d'Anvers aux Belges. »

L'observation du *Courrier Français* serait très-juste si l'on pouvait admettre que jamais les gouvernemens d'Angleterre et de France aient voulu servir la révolution belge, après avoir protégé la Hollande contre ses premiers succès.

DE LA PAIRIE.

Le rapport de M. Decazes a passé presque inaperçu à travers les discussions plus intéressantes sur la politique extérieure et les embrigademens.

On lit dans le *National*: « L'habileté de M. Decazes n'est pas parvenue à déguiser ce qu'il y avait d'embarrassant dans ce rôle de rapporteur indécis d'une double opinion. Quelle situation que celle d'un

homme qui a siégé quinze ans comme pair héréditaire, qui croit que toute la garantie, tout l'esprit de l'institution est dans l'hérédité, et qui vient déclarer qu'il se résignera à n'être plus qu'un pair à vie, si tel est le caprice d'une opinion publique dont il proclame l'égarement!... Ceux qui ont cru complaire à la pairie en la voulant à tout prix rendre juge dans un procès où elle est partie, où son privilège est cité sous le poids de préventions nationales justes ou injustes, mais poussées jusqu'à la haine, ceux-là ont rendu à la pairie un bien mauvais service. Que ne nous laissaient-ils, après les journées de juillet, trancher comme nous le voulions la difficulté sous l'empire de circonstances auxquelles il était permis de céder sans déshonneur?

VARIÉTÉS.

— Quand la conférence passe vingt-quatre heures sans faire un protocole, elle dit comme Titus : *J'ai perdu ma journée.*

— Pour avoir des nouvelles qui ne contrarient pas sa façon de penser, le *Mémorial Belge* les fait lui-même.

— On berce la Belgique et la France s'endort.

— Un faiseur de chansons cherchait une rime à *Europe civilisée*; il a trouvé *Belgique protocolisée.*

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 24 décembre.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

1799. (3 nivôse an VIII.) — *République française.* (Consulat.) — Napoléon Bonaparte premier consul. — Loi qui conserve comme seules fêtes nationales l'anniversaire du 14 juillet 1789, et le 1^{er} vendémiaire, jour anniversaire de la fondation de la république, conquise le 10 août 1792. La constitution de l'an VIII est mise en activité.

— Organisation du sénat-conservateur. — Loi portant que le sénat et les consuls entreront en fonctions le 4 nivôse, et que les conseils seront dissous de fait après la nomination du tribunal et du corps-législatif.

1800. (3 nivôse an IX.) — Explosion de la machine infernale dirigée contre la personne du premier consul, qui se rendait à l'Opéra par la rue Saint-Nicaise. Napoléon dut son salut à l'adresse de son cocher, qui tourna la charrette sur laquelle était la machine, au lieu de faire débarrasser le passage; c'est sur cela que comptaient les conspirateurs, qui causèrent beaucoup de dommage sans remplir leur intention.

1802. (5 nivôse an XI.) — Formation de chambres de commerce dans les principales villes de la république, en vertu d'un arrêté des consuls.

1805. (3 nivôse an XIV.) — Après la bataille d'Austerlitz, l'empereur, passant en revue la division Vandamme, s'arrête au 4^e régiment de ligne, qui avait été entamé à cette bataille, et y avait perdu son aigle.

« Soldats! leur dit l'empereur Napoléon, qu'avez-vous fait de votre aigle? Vous aviez juré que vous la défendriez jusqu'à la mort. »

— « Le porte-drapeau, dit le major, ayant été tué dans une charge au moment de la plus forte mêlée, personne ne s'est aperçu de la perte de l'aigle. »

L'empereur demeure un instant incertain, puis il dit :

« Officiers et soldats! jurez-vous qu'aucun de vous ne s'est aperçu de la perte de son aigle, et que si l'aviez vu vous vous seriez précipités pour la reprendre, ou vous auriez péri sur le champ de bataille? Car un soldat qui a perdu son drapeau a tout perdu. »

Aussitôt mille bras se sont élevés, et tout se sont écriés :

« Nous le jurons! »

« En ce cas, dit l'empereur, en souriant, je vous rendrai donc votre aigle. » (*Journal de l'Empire*, aujourd'hui *Journal des Débats*, 5 janvier 1806.)

1809. — *Empire français.* — Expédition de l'Escaut. — Les Français en chassent les Anglais, qui se rembarquent honteusement après avoir démoli les arsenaux et les chantiers de Flessingue.

La discussion générale soulevée par le ministère est enfin terminée. L'ordre du jour a clos toutes les questions. Quel est le sens de ce résultat? M. le président du conseil vient se proclamer à la tribune vainqueur de l'insurrection lyonnaise, et fait entendre une pompeuse apologie de ses actes. Apparemment il espérait entraîner encore une fois ses amis du capitole; il venait demander un *Te Deum* en l'honneur de cette campagne. La chambre a compris que le triomphe coûtait assez cher pour qu'on n'eût pas à s'en glorifier: elle a passé à l'ordre du jour. Ainsi, les résultats se compensent. Mais quant à la suite d'une si grande lutte il y a avantage égal entre la minorité et la majorité; on peut dire que la minorité est victorieuse, car la majorité n'a pas osé opposer sa force matérielle à la force morale de la minorité.

Trois questions étaient engagées dans ce débat; la question de politique générale, la question de Lyon et celle des embrigademens.

Dans l'affaire de Lyon, aucun argument n'a pu ébranler la profonde improvisation de M. Barrot. L'indécision du ministère a produit l'incertitude des droits et des devoirs. Dans l'absence d'une loi positive et hardiment proclamée, les intérêts ont été aux prises, et le fatal conflit s'est engagé.

Une considération puissante domine d'ailleurs cette discussion. L'opposition a demandé une enquête; le ministère a reculé devant elle. Il donne lieu à soupçonner qu'il redoutait l'issue d'un débat contradic-

toire. Il a accusé le préfet, sans consentir à ce que le préfet fût entendu. C'est là une présomption énorme qui détruit tout l'effet des communications.

Dans l'affaire des embrigademens, aux preuves qui résultent du procès, le ministre a opposé les dénégations d'un de ses agens, de M. Carlier, celui-là même qui est le principal accusé. On a dit aux ministres: Tout Paris a su et vu les embrigademens; vous n'avez pu les ignorer, et vous n'avez ni poursuivi, ni puni les embrigadeurs et les embrigadés. Vous avez même distribué des récompenses. Bien plus, M. Barthe a prétendu que le peuple exerçait en assommant son droit de souveraineté. M. de Montalivet a dit que s'il connaissait les assommeurs il leur enverrait des gratifications. A tout cela le ministère n'a opposé ni objection ni dénégation. Ce sont là des faits qui demeurent, et qu'un ordre du jour ne peut mettre en oubli.

Dans la question de politique générale, le juste-milieu n'a pas eu plus de succès. M. Guizot n'a pas été bien inspiré en faisant ce retour vers les premières journées de notre révolution.

M. Mauguin a fortement caractérisé ce parti de poltrons et d'égoïstes qui marchaient après les événemens, qui les épiaient pour en profiter, et qui en ont profité en effet; ce parti qui parlait de légalité lorsque le peuple se faisait tuer dans la rue; ce parti qui faisait au milieu de la guerre civile de la diplomatie avec la légitimité, et de cette diplomatie qui, comme la déduisit Figaro, a une très-vilaine parenté.

M. Mauguin a clairement défini par quels hommes nous sommes gouvernés.

Si le ministère est content du résultat de cette discussion, à la bonne heure; mais certes il ne tiendrait pas contre deux ou trois succès de cette nature. (*Les Communes.*)

Quatre-vingt mille hommes ont été demandés par M. le ministre de la guerre sur la conscription de 1831. On en a tiré une multitude de conjectures à la bourse; les fonds ont baissé de 1 fr.

C'est un malheur de notre caractère de passer d'un extrême à l'autre, et de ne jamais s'arrêter au véritable point d'une question.

Le contingent de 1831 est destiné à remplacer les jeunes gens congédiés, et qui ont accompli leur temps de service à la fin de cette année.

Toutefois, si l'appel de 80 mille hommes n'est pas un signal de guerre, s'il ne doit pas effrayer les spéculateurs, il indique pourtant que le désarmement n'est pas aussi prochain qu'on l'annonçait, et que les affaires à l'extérieur ne sont pas aussi simples, aussi faciles à résoudre.

Car le meilleur moyen de désarmer, n'était-ce pas de laisser aller, sans nouvel appel, une partie des congédiés dans leurs foyers? On ne le fait pas, et nous louons la prévoyance du ministre qui, en face de la grande complication des événemens à l'étranger, ne veut pas laisser la France sans ressources militaires.

Il ne sera pas d'ailleurs inutile, au moment où les ambassadeurs changent de langage et où ils se montrent plus impérieux, de manifester la volonté de compléter le pied guerre; souvent les armemens servent et facilitent les négociations.

En l'état des affaires étrangères, toute la difficulté est dans la question belge. Nous donnons aujourd'hui l'extrait de la note des ministres hollandais à la conférence de Londres; ils y développent les prétentions du roi Guillaume; la note est calme; elle ne fait pas prévoir la guerre; elle reconnaît même jusqu'à un certain point la séparation de la Belgique. Quand à la Russie, nous ne croyons pas à la folie d'un mouvement militaire contre la France, elle n'en a pas les moyens; on peut rêver la conquête, le partage même, mais tout cela sont des propos d'antichambre des palais d'hiver et de la vieille société de Moscou.

Point de guerre, mais en même temps impossibilité d'un désarmement sincère et complet, voilà ce qui nous paraît être l'état réel de l'Europe. (*Temps.*)

— M. le baron d'Haussez supporte très-agréablement son exil. Il est parti de Londres pour aller chasser dans le sud de l'Angleterre avec quelques lords de distinction.

— On écrit de Grenoble :

Depuis les événemens de Lyon une grande fermentation régnait parmi les ouvriers de Grenoble. Dans la nuit du 17 au 18 on afficha des placards imprimés qui appelaient les habitans à un charivari préparé pour M. Chauvet, receveur des contributions. Ces placards portaient : « La générale battra ce soir; les bons citoyens sont invités à ne pas prendre les armes. »

A la nuit en effet la foule viola le domicile de M. Chauvet, enleva ses registres, ses papiers, et les brûla au milieu de la rue par une pluie battante. Vers dix heures le tocsin appela les gardes nationales aux armes; les peaux des tambours avaient été crevées; un petit nombre obéit, et ceux qui marchaient isolés furent hués et conspués. La troupe de ligne reçut des cartouches; mais à minuit le calme était rétabli.

La journée du lundi s'est passée sans trouble; la garde nationale était réunie, et le 3^e de ligne, qui devait partir le lendemain, ayant reçu contre-ordre, veillait au maintien de l'ordre.

Deux proclamations ont été affichées à propos des troubles du 18.

— Dans un article du 18 août dernier, dirigé tout entier contre M. le ministre de la guerre, et intitulé : *encore M. Soult, la Tribune* avait reproché à ce maréchal de l'empire et de la restauration de conserver en activité, et d'employer dans les départemens de l'Ouest, des officiers connus par leur dévouement à la dynastie tombée. Parmi ces derniers elle signala MM. de C... et de G... qui, en 1815, à une lieue d'Haye-brouck, avaient, à la tête d'un corps de volontaires royaux, arrêté et

pillé la diligence de Lille à Dunkerque. M. Louis Gobineau, ex-major, volontaire royaliste rentré en France en 1815, sous les ordres de M. le comte de Bourmont, se crut désigné par l'initiale G. et cita en police correctionnelle le gérant de la Tribune. Un jugement de la sixième chambre rejeta sa plainte, malgré les efforts de M. Barryer qui, devant les premiers juges, lui avait prêté l'appui de son talent. Aujourd'hui M. Delaporte, qui lui succédait devant la cour, n'a pas été plus heureux, et les magistrats, sans même entendre la plaidoirie tout entière de M. Moulin, avocat de M. Bascans, ont confirmé la décision de la sixième chambre, et condamné M. Gobineau aux dépens.

— La pairie a d'étranges formules de discours : M. Clément de Ris priait aujourd'hui l'assemblée de prononcer avec sa noble conscience; ceci rappelle un peu ce prince qui daignait digérer avec son noble estomac. (Tribune)

— On ne sort guère de la chambre sans en rapporter quelque nouvelle plus ou moins fondée. On assure qu'un ministère aurait été offert à M. Manguin, qui aurait nettement refusé. C'est un homme tout-à-fait décidé. La camarilla ne perd pas tout espoir, disait-on, de ramener M. Odilon-Barrot. Quant à M. Dupin, il entrerait au ministère n'importe avec qui et à quelles conditions. Tout cela est plus ou moins inexact sans doute, mais ce qui en résulte d'une façon positive, c'est que ce qui est ne peut pas durer. Déjà les habiles ministériels se disent en confidence : puisque ces hommes ne peuvent pas manier le pouvoir, il faut bien qu'ils le quittent. Bientôt on se donnera des airs d'opposition. Hâtez-vous, messieurs qui voulez être les premiers arrivés : il n'est plus temps de partir quand tout le monde est en route. (Tribune.)

— On pourra hériter des écus de son père, s'est écrié M. de Fitz-James, et l'on ne pourra pas hériter de sa gloire!...

Que signifie donc ce raisonnement : J'ai eu du mérite; récompensez-en mon fils, qui est un imbécile? — Voilà pourtant à quoi se réduisent ces grands arguments en faveur de l'hérédité?

— Le gaz vient de faire explosion (5 heures et demie) au passage du Saumon, dans un bureau de tabac. Plusieurs personnes ont été si grièvement blessées, qu'on désespère de leur vie. Toutes les devantures de plusieurs boutiques ont été mises en pièces : les plafonds sont complètement dégradés; les grilles du passage ont été fermées toute la soirée.

Nouvelles de Pologne.

VARSOVIE. — 12 décembre.

La comtesse Rzewawska, actuellement absente de Pologne, a envoyé une somme de 1000 fl. destinée à secourir les paysans de ses biens, qui sont dans le palatinat de Lublin.

— Le gouvernement russe s'occupe de former plusieurs régiments militaires polonais qui sont restés dans le pays ou reviennent d'Autriche et de Prusse. Ces régiments seront commandés par des colonels russes et envoyés au dehors.

— Le nombre des troupes polonaises réfugiées en Galicie se monte à 20,000 hommes.

JOURNAUX ANGLAIS DU 22 DECEMBRE.

On nous assure que S. M. le roi a consenti à créer un nombre de nouveaux pairs suffisant pour assurer le succès du bill de réforme, mais que ce nombre dépendra entièrement de la tournure que prendront les affaires pendant l'ajournement de Noël. On dit que les ministres se flattent d'obtenir la réforme sans nouvelle création de pairs; ils comptent sur beaucoup de concessions, et pensent que les évêques ne voteront pas du tout, ou de manière à neutraliser les votes les uns des autres. On croit que le nombre de nouveaux pairs à créer ne dépassera pas trente-cinq.

— Les fabricans de soieries se sont réunis avant-hier pour prendre en considération l'état de détresse où se trouve cette branche d'industrie, à cause de l'insuffisance de la protection dont elle jouit contre l'importation de soieries étrangères.

— On mande de Deal, en date du 21, que l'ordre y est arrivé le matin, de l'amirauté, de rompre l'escadre des Dunes; les vaisseaux qui la composent se rendront à leurs différentes destinations aussitôt que le vent et le temps le permettront.

— Le Courier dit, dans son city article, que le bruit courait à Paris que la Russie ne ratifierait le traité de la conférence qu'au dernier moment, dans l'espoir que le roi Guillaume adhérerait avant ce temps à la proposition.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 24 décembre.

2 Dette active	93	A	Lots de Pologne	100	P
2 1/2 Rente remb.	83 1/2 et 86	5	Emp Guebbard, 1824.	76	
5 Levée de 12 millions	89 1/2 à 174	5	In au gr. l. à Am.	47 3/4 à 48	
ns int. 10 millions	83	P	Dette perp. de 200 p.	56 1/2 à 3/4	
1/2 Act. de la soc. de commerce.		4	Obli. Smeis, à Anvers	81	A
2 1/2 Syndicat d'amortissement.		5	Certificats de Na, les	74	A
5 Métalliques.	87 3/4	P	Emp. de Sicile 1824	82 1/2	A

Bourse d'Amsterdam, du 22 décembre. — Dette active 40 5/16, billets de change, 15 2/16; synd. d'amort., 65 1/2.

ANNONCES.

1448 L. Bourbaix, expert-dentiste, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver en cette ville, pour y exercer son art.

Il est logé chez M. Wautlet, rue des Quatre-Coins, n° 855, à Namur.

1444. Le receveur des douanes et accises à Namur prévient que son bureau est transféré rue Saint-Nicolas, N° 1087.

1445. A louer présentement, le petit et agréable château de feu M. Alard d'Orjo, situé au Vivier-l'Agneau, sur la route de Namur à Luxembourg.

S'adresser à M. l'avocat Delaittre, rue de Bruxelles, à Namur.

1446. Beau mobilier à vendre au Vivier-l'Agneau.

Judi prochain 29 décembre 1831, à midi et demi précis, les héritiers de feu M. Alard d'Orjo feront vendre, à son château au Vivier-l'Agneau, à la recette de M. Housiaux, d'Assesses, un cheval de selle d'une beauté rare, avec tous les équipages; deux très-beaux fusils de chasse, avec poudre et plomb; tous les meubles en bois; toutes les literies complètes en matelas, linges et couvertures, la batterie de cuisine en bois; fer, cuivre et étain; tapis, linges de table et de main, une forte partie de bois scié de toute espèce, bois à brûler, vin en bouteille, décoration de garde civique, avoine, lauriers et légumes de jardin, pommes de terre, rien réservé ni excepté, et dont le détail serait trop long.

1364. Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les Sept Bonniers; et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Laliou, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{me} Leclereq et autres.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1435. Le 11 janvier 1831, à dix heures du matin, les héritiers de feu M^{me} Theys, de Ciney, feront exposer aux enchères, en l'étude et par le ministère de maître Etienne, notaire à Ciney, la belle et vaste maison qu'ils possèdent audit Ciney, avec cours, remises, granges, écuries, citernes et un jardin derrière, contenant plus d'un demi-bonnier. Cette maison est propre à tout commerce; étant, de même que le jardin, susceptible d'être divisée, on les exposera d'abord en masse et ensuite en détail au gré des amateurs.

S'adresser pour voir et connaître les conditions au notaire Etienne, et au notaire Burton, à Dinant.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1443. Grande vente de futaie.

Le mardi 27 décembre, il sera exposé en vente, 60 marchés environ de gros chênes, dans le bois de Saint-Paul, situé à Ilubinne.

Les marchés étant formés d'avance, le recours aura lieu à la Barrière, à Ilubinne, ledit jour, à 11 heures du matin.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.